

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00146
Numéro SIREN : 398 942 284
Nom ou dénomination : JARDINS DE SAINTONGE

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 2632



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/XXX/1994 B 00146

JARDINS DE SAINTONGE

24 RUE DES GENÊTS

17250 PLASSAY

Nos références : XXX/1994 B 00146

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : JARDINS DE SAINTONGE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

24 RUE DES GENÊTS
17250 PLASSAY

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 398942284 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 20/05/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 16/04/2021, enregistré sous le numéro 2021/2632, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 20/05/2021

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



Déposé le 16/04/21
N° RCS 1994 B146
N° de dépôt 2632

Société : SARL JARDINS DE SAINTONGE

Au capital de 10 671.43 €

Siège social : 24 rue des Genêts

17250 PLASSAY

398 942 284 RCS SAINTES

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 25 mars ,

A 10 heures.

Les associés de la société JARDINS DE SAINTONGE, SARL au capital de 10 671.43 euros divisés en 700 parts sociales, dont le siège social est à 24 rue des genêts 17250 PLASSAY se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. THOMAS Yvan en qualité d'associé gérant.

Sont présents :

- M. THOMAS Yvan propriétaire de 656 parts sociales, numérotées de 1 à 656 ;
- M. FAURE Yoann, propriétaire de 44 parts sociales, numérotées de 657 à 700 ;

Soit au total 2 associés présents ou représentés, totalisant 700 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance
Rémunération et charges sociales de la gérance prises en charges par la société : 33 665 €
Location d'un immeuble pour un loyer de 9 120 €.
Rémunération de l'associé FAURE Yoann prise en charges par la société : 30 393 €
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

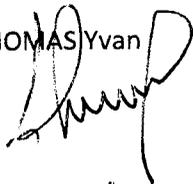
Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices (23 366.18 €) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :
Distribution de dividendes :23 366,18 €
Autres réserves : 0 €
Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. THOMAS Yvan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

M. THOMAS Yvan



M. FAURE Yoann



SOCIETE JARDINS DE SAINTONGE
SARL AU CAPITAL DE 10 671.43 €
SIEGE SOCIAL : 24 rue des Genêts 17250 PLASSAY
398 942 284 RCS SAINTES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 25 mars 2021
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précision et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Evolution des affaires et des résultats de la société .

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Evolution du chiffre d'affaires et des résultats de la société :

Le chiffre d'affaires s'élève à 185 915 € contre 186 316 € l'exercice précédent

Le résultat net s'élève à 23 366 € contre 18 675 € l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir .

Pour l'exercice à venir nous prévoyons (une croissance de %) (un maintien du niveau d'activité).

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, bilan et compte de résultat tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 23 366 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Dividendes : 23 366 €

Autres réserves : 0 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 10 avril 2021

Les dividendes versés aux associés bénéficient de l'abattement de 40% prévu à l'article 158 al3.2 du CGI

Rappel des dividendes antérieurement distribués :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les distributions de dividendes décidées au titre des 3 derniers exercices :

Exercice clos le 31.12.2019 : 18 675,33 €

Exercice clos le 31.12.2018 : 10 000 €

Exercice clos le 31.12.2017 : 0 €

Dépenses non déductible fiscalement :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L223-19 et R 223-26 du Code de Commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'AG en annexe au procès verbal :

Conventions conclues

Rémunération de M. THOMAS Yvan, gérant associé

Montant : 24 000 €

CSG non déductible : 909 €

CSG Déductible : 2 130 €

Prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires de M. THOMAS YVAN

Montant : 6 626 €

Existence d'une location immobilière entre M. THOMAS Yvan et la société :

Montant des loyers : 9 120 €

Prise en charge, sur justificatifs, des frais kilométriques réalisés par M. THOMAS Yvan, gérant associé, pour le compte de la société :

Montant : 0 €

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE :

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à *SAINNES*

Le *25 MARS 2021*

M. THOMAS Yvan

Gérant associé





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/20	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
EURL JARDINS DE SAINTONGE 24 Rue des Genêts 17250 PLASSAY			
SIRET 3 9 8 9 4 2 2 8 4 0 0 0 2 5		Mél : jardinsdesaintonge@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ENTRETIEN ESPACES VERTS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 27 489	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : GESTELIA 107 AV MICHEL CREPEAU 17000 LA ROCHELLE Tél : 0546748990	Nom et adresse du conseil : Tél :
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant : Date : 26/01/21 Lieu : PLASSAY Qualité et nom du signataire : GERANT THOMAS YVAN
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	18 675	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			b
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			c
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			d
			e
			f
			g
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			h
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			i
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			j
			Total (a à h)
18 675			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
5	6	7	8				
FAURE YOANN 18 rue des Touzeaux 17460 CHERMIGNAC	44	2020	30 393				
THOMAS YVAN 39 AVENUE JOURDAIN 17100 SAINTES	656	2020	33 665				

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	30 393	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>EURL JARDINS DE SAINTONGE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>24 Rue des Genêts</u>			<u>17250</u>	<u>PLASSAY</u>														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> </tr> </table>					3	9	8	9	4	2	2	8	4	0	0	0	2	5
3	9	8	9	4	2	2	8	4	0	0	0	2	5					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
			Exercice N clos le 31/12/2020															
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012													
		Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles*		028	170 237	030	132 963	37 275											
	Immobilisations financières * (1)		040	11 152	042		11 152											
	Total I (5)		044	181 390	048	132 963	48 427											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052													
		Marchandises *	060	219	062	219												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 664	066	2 664												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 708	070	1 708											
			Autres* (3)	072	979	074	979											
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	71 820	086	71 820												
	Charges constatées d'avance*		092	427	094	427												
Total II		096	77 818	098	77 818													
Total général (I + II)			110	259 207	112	132 963	126 244											
PASSIF					Exercice N NET	1												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			10 671												
	Ecart de réévaluation		124															
	Réserve légale		126			1 300												
	Réserves réglementées *		130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132			36 030												
	Report à nouveau		134			4 737												
	Résultat de l'exercice		136			23 366												
	Provisions réglementées		140															
Total I			142			76 104												
Provisions pour risques et charges																		
Total II			154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			26 857												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164															
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			9 132												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... <u>169</u> 2 000)		172			14 152												
	Produits constatés d'avance		174															
Total III			176			50 141												
Total général (I + II + III)			180			126 244												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	19 146										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 362										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184											

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL JARDINS DE SAINTONGE

 Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

 Formulaire déposé au titre de l'IR 018

 Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	22 779	
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	79 704	
				217		218	83 431	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	15	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	185 929
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	19 392	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	198	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	16 338	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	30 316	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 429)			243	429	244	804	
	Rémunérations du personnel*					250	64 294	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	14 155	
	Dotations aux amortissements*					254	15 099	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		
260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	160 598	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	25 331	
Produits financiers (III) 280			186		Charges financières (V)		294	380
Produits exceptionnels (IV)						290	2 352	
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	347		300			
			348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	4 123	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	23 366	
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	23 366	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	4 123			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	27 489	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	27 489	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL JARDINS DE SAINTONGE Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	6 435	432		434		436	6 435	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	101 899	442	1 209	444	710	446	102 398	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	19 565	452		454		456	19 565	
	Matériel de transport	460	41 246	462		464		466	41 246	
	Autres immobilisations corporelles	470	594	472		474		476	594	
Immobilisations financières		480	10 999	482	153	484		486	11 152	
TOTAL		490	180 738	492	1 362	494	710	496	181 390	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	5 452	522	643	524		526	6 096	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	61 171	532	9 929	534	710	536	70 390	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	18 358	542	527	544		546	18 885	
	Matériel de transport	550	32 998	552	4 000	554		556	36 998	
	Autres immobilisations corporelles	560	594	562		564		566	594	
TOTAL		570	118 574	572	15 099	574	710	576	132 963	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR										
<small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	TRONCONEUSE	2		3		4		5
			STHIL							
		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1	710	710								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	710	580	710	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL						596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL JARDINS DE SAINTONGE Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	31 824
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	9 063
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : EURL JARDINS DE SAINTONGE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	185 915
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	185 915
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	15
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	42 684
Variation négative des stocks		145	198
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	14 243
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	57 125
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	128 805
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	128 805
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	185 915
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

 Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

3 9 8 9 4 2 2 8 4 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL JARDINS DE SAINTONGE

ADRESSE (voie)

24 Rue des Genêts

CODE POSTAL

17250

VILLE

PLASSAY

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique THOMAS

Prénom(s)

YVAN

Nom marital

% de détention

93,7100

Nb de parts ou actions

656,00

Naissance : Date

09/01/1966

N° Département

44

Commune NANTES

Pays France

Adresse :

N°

39

Voie

AVENUE JOURDAIN

Code Postal

17100

Commune

SAINTES

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame